

Soutien aux survivants de l'Holocauste

Entre 1933 et 1945, des millions d'Européens ont souffert des crimes nazis et de l'Holocauste. Les survivants qui sont encore en vie vivent souvent dans des conditions sociales difficiles.

Nombre de victimes et situation sociale des survivants à ce jour

La portée de la définition des victimes de l'Holocauste fait encore l'objet de débats parmi les ONG et dans les milieux universitaires. L'[Holocauste](#) «désigne la persécution et l'extermination systématiques et bureaucratiques d'environ 6 millions de Juifs, par le régime nazi et ses collaborateurs». Entre 1933 et 1945, d'autres groupes ont également été ciblés par le régime nazi et ses alliés, parmi lesquels les Roms, les personnes handicapées et slaves, ainsi que les homosexuels et les membres des groupes religieux et politiques. En fonction de la définition, ainsi que de diverses questions d'ordre méthodologique et archivistique, le nombre total de victimes de l'Holocauste est difficile à évaluer: les nazis et leurs alliés ne tenaient aucun registre central de leurs crimes. Aujourd'hui encore, Yad Vashem, l'institut pour la mémoire de la Shoah, mène des recherches approfondies pour retrouver les [noms](#) de plus de 1 million de victimes juives.

Compte tenu des différentes définitions de la notion de survivant de l'Holocauste ou des persécutions nazies, il est aujourd'hui encore plus difficile d'évaluer le nombre de survivants toujours en vie. D'après les estimations de l'organisation [Jewish Claims Conference](#), environ 400 000 victimes juives sont toujours [en vie](#). [La plupart](#) des survivants résident aux États-Unis, en Russie et en Israël. Quarante pour cent d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté dans leurs pays respectifs, ce qui s'explique par le fait qu'il s'agit principalement de femmes ayant des pensions moins élevées, souvent en raison d'un travail à temps partiel, parfois pour des raisons médicales. Tous les membres de leur famille ayant été assassinés et ayant été parfois eux-mêmes dans l'incapacité d'avoir des enfants à la suite d'actes de torture ou d'expériences médicales qu'ils ont subis dans des camps nazis, ils sont aussi souvent confrontés à la solitude.

En 2009, alors qu'elle assurait la présidence du Conseil de l'Union européenne, la Tchéquie a organisé la Conférence de Prague sur les avoirs liés à l'époque de la Shoah, tenue à Prague et à Terezin. Dans la [déclaration de Terezin](#), 46 pays se sont engagés à aider toutes les victimes des persécutions nazies à répondre à leurs besoins sociaux et médicaux spécifiques, ainsi qu'à les aider à récupérer leur patrimoine perdu.

Assistance aux survivants de l'Holocauste

Partout dans le monde, des États et des ONG apportent leur soutien aux victimes de l'Holocauste, soit par l'intermédiaire de leurs systèmes généraux de protection sociale, soit grâce à des programmes spécifiques. Une [enquête](#) menée en 2015 auprès des signataires de la déclaration de Terezin montre que, parmi les 30 pays ayant donné des réponses formelles, environ 15 disposaient de programmes spéciaux pour les victimes des persécutions nazies.

L'organisation Conference on Jewish Material Claims against Germany ([Claims conference](#)), créée en 1951, est le principal mécanisme de compensation pour les victimes juives. Grâce à des négociations menées avec le gouvernement allemand, elle apporte un soutien financier, social et médical aux survivants. Depuis le premier accord en 1952, elle a redistribué 70 milliards de dollars des États-Unis à plus de 800 000 victimes juives de l'Holocauste. Après plusieurs années de négociations, la Claims conference et le gouvernement autrichien sont parvenus, en 2001, à un [accord](#) pour 500 millions de dollars des États-Unis.

Ces dernières années, les victimes roms de l'Holocauste ont également commencé à obtenir une reconnaissance et une indemnisation de la part de l'Allemagne et de fondations allemandes dans des pays comme la [Tchéquie](#), la [Roumanie](#) et la Moldavie.

Assistance aux victimes des persécutions nazies

Un certain nombre d'États membres de l'Union européenne offrent également une indemnisation et un soutien aux victimes non juives des persécutions nazies. L'Allemagne et la Pologne en sont deux exemples.

Allemagne

L'indemnisation des victimes et les restitutions [ont commencé](#) juste après la guerre, sous le contrôle des puissances occupantes. En République fédérale d'Allemagne (RFA), ces mesures ont été complétées en 1953 et 1956 par de nouvelles dispositions sur les paiements uniques, les pensions et l'aide médicale. Ces mesures, destinées aux victimes du régime nazi, ne s'appliquaient pas aux victimes dans les pays communistes du Pacte de Varsovie. Entre 1953

et 1987, l'Allemagne a reconnu plus de 2 millions de victimes auxquelles elle a offert une indemnisation et un soutien. De 1959 à 1964, la RFA a signé un certain nombre d'accords avec des partenaires d'Europe occidentale en vue de l'indemnisation de leurs citoyens victimes des persécutions nazies, pour un montant total de 496,46 millions d'euros. Après la réunification de l'Allemagne, cette dernière a signé un certain nombre d'accords avec des pays d'Europe centrale et orientale, en particulier la Pologne (255,64 millions d'euros), la Biélorussie, l'Ukraine, la Russie (0,51 milliards d'euros) et les États baltes (1,02 millions d'euros). En 2015, l'Allemagne a également décidé de soutenir les anciens prisonniers de guerre soviétiques ayant été détenus dans les prisons nazies, moyennant un paiement unique.

Pologne

L'[Office polonais des anciens combattants et des victimes d'oppression](#) a attribué le statut de «victime d'oppression» aux personnes qui ont subi des persécutions ethniques et raciales de la part du régime nazi de 1939 à 1945, et qui ont été enfermées dans des prisons, des camps de concentration et d'extermination ou des ghettos nazis, ainsi qu'aux enfants qui ont été retirés à leurs parents à des fins d'extermination. La [loi actuelle](#), adoptée en août 2017, est une version consolidée de la loi de 1991 qui, à son tour, a succédé à la loi initiale de 1946 sur le statut et les privilèges des vétérans de la guerre de 1939-1945.

En vertu de cette loi, les vétérans de guerre et les victimes de l'oppression nazie et communiste bénéficient de congés supplémentaires, d'une indemnité mensuelle, de tarifs réduits pour les transports urbains et les services intérieurs de transport ferroviaire, et d'un accès prioritaire aux services sociaux et aux maisons de retraite. Les [veuves et les veufs](#) de vétérans et de victimes décédés bénéficient également d'un soutien financier. À ce jour, ces prestations ont été accordées à 60 000 personnes ayant survécu aux persécutions nazies, et notamment à une détention dans les camps, les ghettos ou les prisons nazis, dont 2 500 personnes vivant à l'étranger.

[Depuis avril 2015](#), les [victimes résidant à l'étranger](#) qui avaient la nationalité polonaise durant les années d'oppression sur le territoire polonais peuvent percevoir des allocations, notamment une allocation mensuelle d'environ 100 euros, et la Pologne couvre également les frais de transfert, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Action de l'Union européenne en matière de lutte contre l'antisémitisme et la xénophobie

L'Union européenne encourage les actions de sensibilisation pour [la mémoire de l'Holocauste](#) par le biais de son programme de financement «L'Europe pour les citoyens» (mémoire européenne), ainsi que les activités de [recherche sur l'Holocauste](#) grâce au programme de financement de la recherche «Horizon 2020». En décembre 2015, la Commission européenne a nommé un coordinateur chargé de la lutte contre l'antisémitisme. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a publié un [manuel](#) destiné aux enseignants mettant en évidence les liens entre l'enseignement de l'Holocauste et les droits de l'homme. En 2018, la FRA a publié les résultats de sa [deuxième enquête sur la discrimination](#) et l'antisémitisme, faisant état d'une insécurité croissante des Juifs vivant dans [l'Union européenne](#).

Un financement de l'Union soutient également le [mémorial et le musée d'Auschwitz-Birkenau](#), un ancien camp de concentration et d'extermination nazi allemand. Les fonds de l'Union contribuent au financement de divers projets d'infrastructure, tels que l'adaptation du bâtiment de l'ancien théâtre pour accueillir le Centre d'éducation sur Auschwitz, la [numérisation des archives du musée](#) et la conservation de [certaines casernes](#).

Depuis mars 2018, un projet financé par l'Union vise à cartographier [1 500 cimetières juifs](#), situés le plus souvent en Europe centrale et orientale, là où les communautés juives ont été anéanties par l'Holocauste, contribuant ainsi à la préservation des cimetières juifs dans d'autres régions.

Le **Parlement européen** a adopté plusieurs résolutions sur la mémoire de l'Holocauste et la montée de l'antisémitisme. Dans sa [résolution](#) de mars 2018 sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne en 2016, il a encouragé la Commission à fournir des ressources humaines suffisantes pour promouvoir le souvenir de l'Holocauste et sensibiliser à l'Holocauste des Roms. Dans sa [résolution](#) de janvier 2019 sur la situation en 2017, il a fait part de son inquiétude face à la montée de l'antisémitisme dans un contexte de multiplication et de radicalisation des racistes et des xénophobes, soulignant que le racisme et la xénophobie sont des infractions et non des opinions. Dans sa [résolution](#) de juin 2017 sur la lutte contre l'antisémitisme, le Parlement a invité les États membres et les institutions et agences de l'Union à adopter et à appliquer la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), afin de détecter et poursuivre les attaques antisémites de manière plus efficiente et efficace. Une [résolution](#) d'octobre 2018 sur la montée des violences néofascistes en Europe attire l'attention sur la montée des violences contre les Juifs et invite les États membres à lutter contre le déni et la banalisation de l'Holocauste et à accorder une place importante à cette question dans l'éducation.

En novembre 2018, l'Union européenne est devenue un partenaire international permanent de [l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste](#) (AISH). En décembre 2018, le Conseil a adopté une [déclaration](#) sur la lutte contre l'antisémitisme ainsi qu'une stratégie commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés juives en Europe.

